

DECISION N°DC 49/2020

Attribution de la procédure relative à l'entretien des terrasses, toitures et cheneaux des bâtiments du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la lettre de consultation publiée sur la plateforme dématérialisée www.e-marchespublics.com le 04 septembre 2020,

Vu l'unique offre remise par la société *BSR Etanchéité*, sise 30 Rue du Trou Grillon 91280 SAINT PIERRE DU PERRY

Considérant la nécessité pour le SIOM de faire entretenir les terrasses, toitures et cheneaux des bâtiments du site du SIOM,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif à l'entretien des terrasses, toitures et cheneaux des bâtiments du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la société BSR Etanchéité, 30 rue du Trou Grillon, 91280 Saint Pierre du Perray.

ARTICLE 2 :

Une seule offre a été reçue. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	BSR Etanchéité

En conséquence, le marché est attribué à la BSR Etancheité, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Il s'agit d'un accord-cadre à prix mixtes. Il est à prix forfaitaires pour les prestations d'entretien, et à prix unitaires pour les prestations ponctuelles à bons de commande reportées dans le bordereau des prix unitaires.

S'agissant des prestations à bons de commande, au sens de l'article R2362-8 du code de la Commande publique.

Les minimums et maximums sont déterminés comme suit :

- montant minimum annuel : 0 € HT
- montant maximum annuel : 1500 € HT.

A titre d'information, le montant forfaitaire pour l'entretien annuel de l'ensemble des terrasses, toitures et cheneaux des bâtiments du SIOM s'élève à 6035 € HT, soit 7242 € TTC

ARTICLE 4 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit annuellement de manière tacite. La durée totale de ces reconductions ne pourra excéder quatre ans à compter de sa date de notification. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **09 NOV. 2020**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **- 9 NOV. 2020**
Affichée le : **- 9 NOV. 2020**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DC49_2020
Date de la décision:	2020-11-09 00:00:00+01
Objet:	Attribution de la procédure relative à l'entretien des terrasses, toitures et chenaux des bâtiments du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20201109-DC49_2020-CC

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20201109-DC49_2020-CC-1-1_0.xml	text/xml	962
<i>nom original:</i>		
dc 49 2020.pdf	application/pdf	118676
<i>nom de métier:</i>		
10_DE-091-200062321-20201109-DC49_2020-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	118676

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	9 novembre 2020 à 16h26min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 novembre 2020 à 16h30min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	9 novembre 2020 à 16h30min11s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	9 novembre 2020 à 16h50min11s	Recu par le MIAT le 2020-11-09

